

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MACLOU DE FOLLEVILLE Séance du 31 mars 2016

Le 31 mars 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Benoit FOLLAIN, Maire de la commune

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mrs LHERMITTE Christian (excusé) et LEBOURG Dominique (excusé ; a donné pouvoir à Mr RATIEVILLE Alain.

Conseillers: en exercice: 15; présents: 13; votants: 14;

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 19h25. Mr le Maire remercie tous les conseillers de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Mr LACAILLE Ludovic est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire revient sur le compte rendu de la séance du 04 février 2016. Il rappelle les délibérations prises lors de cette séance et demande s'il y a des remarques ou des observations.

Il fait un point sur les sujets abordés lors de cette séance :

- les travaux du cimetière sont terminés : le regard a été installé par Mr HEBERT et des galets blancs ont été installés par la société BOUCHER. (fournitures et pause gratuite)

- l'abattage des arbres le long du chemin menant à la salle des fêtes va commencer à partir de lundi 04 avril 2016 par la société FOLLAIN.

- le défibrillateur a été remis en état de marche par la société SIGNAL FAST

- les trottoirs route de la gare ont été refaits suite aux travaux d'enfouissement de réseaux.

Une grille d'évacuation des eaux a été rajoutée devant l'entrée du cimetière (avaloir pour éviter les coulées de boue dans l'église en cas de fortes pluies)

- concernant le projet éolien, des études ont été réalisées cette semaine sur la faune notamment sur les chiroptères. Une réunion aura lieu à Vassonville le 13 avril 2016 à 19h entre les élus et la société.

- le SIVOS : Des projets éducatifs sont à programmer suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Un plan a été réalisé : les activités auront lieu le lundi après-midi dans chaque école. Une participation sera demandée aux parents.

- les interventions des pompiers : - le 15 avril 2016 : manœuvres des pompiers de Tôtes sur deux sites de la commune(la salle des fêtes ; la mairie ;)

- le 29 avril 2016 à 20h30 à la salle des fêtes : réunion concernant l'utilisation et le fonctionnement d'un défibrillateur

- la plateforme pour accueillir les nouveaux containers de recyclage à Epinay a été réalisée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers.

Délibération n°2016/02/001- Inscription des investissements au budget primitif 2016

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la commune va consacrer une part de son budget pour les investissements (travaux, achat matériel...) et demande que ces investissements soient inscrits au Budget Primitif 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville DECIDE :

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au financement des investissements au Budget Primitif 2016 de la commune

Délibération N°2016/02/002 – Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 20 mars 2016 du Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie concernant le mode de financement de la participation communale au syndicat pour l'exercice 2016.

La participation communale pour l'année 2016 est de 9 992.35€.

Le Conseil Municipal a le choix entre fiscaliser la contribution de la commune ou l'inscrire dans son Budget Primitif 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville DECIDE :

- D'OPTER pour l'inscription de sa participation au Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie au Budget Primitif 2016 de la commune.
- D'INSCRIRE à l'article 65548 de son Budget Primitif 2016 le montant de 10 000€ en section de fonctionnement.

Délibération n°2016/02/003- Participation communale au SIVOS de la Source

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du SIVOS de la Source, le 01 février 2016, les subventions 2016 aux coopératives scolaires ont été votées.

Il présente à l'assemblée l'état liquidatif des participations communales.

La participation de la commune est de 99 696.30€. Le paiement se fait selon 4 appels de fonds répartis sur l'année.

Mr le Maire propose d'inscrire la somme au budget primitif 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville DECIDE :

- D'OPTER pour l'inscription du montant de sa participation au SIVOS de la Source au Budget Primitif 2016 de la commune.
- D'INSCRIRE à l'article 65548 de son Budget Primitif 2016 le montant de 105 000€ en section de fonctionnement.

Délibération n°2016/02/004- Participation communale au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Parascolaire du Collège René Coty d'Auffay

Mr le Maire précise au Conseil Municipal qu'il n'a pas encore reçu les montants de la participation communale au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Parascolaire du Collège René Coty d'Auffay.

Mr RATIEVILLE, délégué à ce syndicat, explique qu'à la dernière réunion syndicale les montants ont été communiqués. La part de la commune s'élève à 12 312€. Cette somme correspond à 19€ par habitants (648 habitants : données INSEE au 1^{er} janvier 2016).

Mr RATIEVILLE et Mme DEPINAY expliquent au Conseil qu'il y avait une volonté d'augmenter la part par habitant d'un à deux euros. Le conseil syndical a refusé.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fiscaliser ce montant ou de l'inscrire au Budget Primitif 2016 de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville DECIDE :

- D'OPTER pour la fiscalisation intégrale de la participation communale au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Parascolaire du Collège René Coty d'Auffay pour l'année 2016.

Délibération n°2016/02/005- Emprunt pour la deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emprunt a été contracté en 2015 pour les travaux d'enfouissement de réseaux route de la gare pour un montant de 200 000€ sur 120 mois à un taux de 1.22%. Il indique au Conseil Municipal qu'une tranche supplémentaire est à prévoir entre Mme DUFOUR et l'entrée du lotissement pour un montant de 36 376.22€ (part communale) selon un devis du SDE 76 du 26.01.2016 et 50246€ pour Orange (devis du 30.11.2015).

Mr le Maire rappelle au Conseil qu'à la réunion du 04.02.2016, il a été autorisé à démarcher les banques.

La Caisse d'Epargne et le crédit Agricole ont été contactés pour un prêt de 50 000€.

Propositions de la Caisse d'Epargne : un prêt classique sur 8ans à 1.21% en échéance trimestrielle constante (1 641.71€) ou un prêt à échéance choisie à 1.22% sur 8 ans en échéance annuelle constante (6 531.71€) ; l'anticipation de la 1^{ère} échéance permet d'obtenir un sur-amortissement et de réduire les intérêts par rapport à un prêt à taux classique, ce qui permet d'obtenir l'équivalent d'un taux fixe de 0.99% en échéances constante sur 8 ans ; frais de dossier de 75€

Proposition du Crédit Agricole : sur 8 ans en échéance trimestrielle (1 625.80€) à un taux de 0.97% et à 1.07% en échéance annuelle (6 554.67€) sur un prêt classique; frais de dossier : 150€

Après avoir pris connaissance des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CONTRACTER un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Normandie Pour financer la deuxième tranche d'enfouissement des réseaux route de la gare,
- un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 50 000€
 - Taux : 1.22%
 - Durée : 8 ans
 - Date de déblocage : 15 mai 2016
 - Date de la 1^{ère} échéance : 15 juillet 2016
 - Date de la 2^{ème} échéance : 15 juillet 2017
 - Périodicité : annuelle
 - Frais de dossier : 75€
- Mr FOLLAIN Benoit, Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Délibération n°2016/02/006- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 qui a été distribué à chaque conseiller avant la réunion.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2016 comme suit :

taxes	Taux 2015	Taux 2016	bases	produits
habitation	18.77%	19.17%	387 200	74 226
Foncier bâti	12.99%	13.26%	263 600	34 953
Foncier non bâti	34.40%	35.13%	85 200	29 931
CFE	14.92%	15.23%	28 200	4 295
Produit fiscal attendu				143 405€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville DECIDE :

- DE FIXER les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 19.17%
 - Taxe foncière : 13.26%
 - Taxe foncière non bâti : 35.13%
 - CFE : 15.23%

Délibération n°2016/02/007- Travaux d'enfouissement de réseaux lotissement du Val de Scie

Remplace et annule la délibération n°2015/04/002

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la séance du 28 mai 2015, une délibération (2015/04/002) a été prise pour ce projet (2014-0-76602-4156) version 1.1.

Mr le Maire présente au Conseil le nouveau projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet+Ep-2014-0-76602-4159 et désigné « lotissement du Val de Scie (version 1.3) » dont le montant prévisionnel s'élève 211 808.08€TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 63 047.79€ TTC (contre 69 459.22€ pour la version 1.1)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus,
- D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 63 047.79€
- DE DEMANDER au SDE 76 de programmer les travaux dès que possible.
- D'AUTORISER Mr le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération n°2016/02/008- Travaux d'enfouissement de réseaux- Deuxième tranche des travaux route de la gare

Mr le Maire présente au Conseil le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet+Ep-2015-0-76602-5302 et désigné « route de la gare (2^{ème} partie. Version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève 88 187.38€TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 36 376.22€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus,
- D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 36 376.22€
- DE DEMANDER au SDE 76 de programmer les travaux dès que possible.
- D'AUTORISER Mr le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

Délibération n°2016/02/009- Subventions

Mr le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subventions pour participer aux frais de fonctionnement de différentes structures. Les clubs doivent être situés dans la limite territoriale de la communauté de communes.

Les clubs ont produit une liste de leurs adhérents habitants sur la commune.

Mr le Maire rappelle que l'an passé le football Club de Tôtes avait reçu une subvention de 200€, le Roncier 80€ et la Source Joyeuse 400€.

Pour cette année, il propose d'attribuer à chaque club une subvention de 10€ par personne en fonction de la liste produite par les clubs.

Les clubs concernés sont : le club de foot de Biville, le badminton de Tôtes, le Karaté club de Tôtes, le judo Val de Saône/Auffay/Tôtes. Le Football club de Tôtes n' pas donné de nouvelles cette année. Concernant l'association des Enfants de la Source, le siège social n'est plus à St Maclou mais à Vassonville. L'association bénéficie toujours du prêt de la salle communale deux fois la semaine pour ses diverses activités et à chaque fois qu'elle le demande pour leurs manifestations (bourse aux jouets....)

Mr le Maire propose de reconduire la subvention habituelle au club des anciens mais de ne plus rien attribuer au Roncier. Il précise que les anciens combattants n'ont pas de subventions mais un vin d'honneur est offert par la commune à chaque manifestation.

Il explique qu'une nouvelle association a été créée ; il s'agit d'un groupe de musique Cris Seven et propose de lui attribuer une subvention de 200€.

Après avoir délibéré, Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville décide :

- D'ACCORDER une subvention de 120€ Badminton de Tôtes,
D'INSCRIRE le montant de cette subvention au Budget Primitif 2016 au compte article 6574 en section de fonctionnement.
- D'ACCORDER une subvention de 60€ au Karaté club de Tôtes,
D'INSCRIRE le montant de cette subvention au Budget Primitif 2016 au compte article 6574 en section de fonctionnement.
- D'ACCORDER une subvention de 400€ à la Source Joyeuse,

D'INSCRIRE le montant de cette subvention au Budget Primitif 2016 au compte article 6574 en section de fonctionnement.

- D'ACCORDER une subvention de 40€ au club de judo Val de Saône/Auffay/Tôtes
D'INSCRIRE le montant de cette subvention au Budget Primitif 2016 au compte article 6574 en section de fonctionnement.
- D'ACCORDER une subvention de 20€ au club de football de Biville la Baignarde
D'INSCRIRE le montant de cette subvention au Budget Primitif 2016 au compte article 6574 en section de fonctionnement.
- D'ACCORDER une subvention de 200€ au groupe de musique Cris Sevens
D'INSCRIRE le montant de cette subvention au Budget Primitif 2016 au compte article 6574 en section de fonctionnement.

Délibération n°2016/02/010- Vote du Budget Primitif 2016

Selon la circulaire du 17 décembre 2015 de la préfecture faisant référence à l'article 107 de la loi Notre, les communes doivent annexer au budget 2016 une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Cette présentation synthétique et commentée du Budget a été adressée aux conseillers en même temps que la convocation.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 533 086 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 388 331€.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce Budget Primitif 2016.

Après avoir délibéré et voté (14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions), le Conseil Municipal de Saint-Maclou de Folleville vote le Budget Primitif comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - Recettes : 533 086 €
 - Dépenses : 533 086 €

En section d'investissement :

- Recettes : 388 331€
- Dépenses : 388 331€

Le tout pour un budget total de 921 417€.

Le Budget Primitif 2016 de la commune de Saint-Maclou de Folleville est voté par chapitre en section de fonctionnement et à l'opération en section d'investissement.

Délibération n°2016/02/011- Contrat de secrétariat de mairie : passage en CDI

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que le poste de secrétaire de mairie comme il existe actuellement (contractualisation du poste relevant du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de la catégorie C) a été défini par une délibération de la séance du 25 mars 2010 qui précisait une durée de 20 heures hebdomadaire et une rémunération par rapport à l'indice 333.

Lors de la séance du 25 novembre 2010, une délibération augmentait le volume horaire hebdomadaire du poste de secrétariat de mairie à 21/35^{ème}.

Par la délibération n°2011/09/008 de la séance du 29 septembre 2011, le Conseil Municipal décidait un avancement d'échelon (passage du 6^{ème} au 8^{ème} échelon).

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 3-3,3° de la loi n°84-53 du 29 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi de secrétaire de mairie peut être occupé que par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes dont la moyenne arithmétique du nombre d'habitants ne dépasse pas ce seuil.

Mr le Maire rappelle que Mme DIEUDEGARD a effectué depuis le 1^{er} mai 2010 six années successives de secrétariat sur la base d'un contrat à durée déterminée d'un an.

Il explique à l'assemblée que six années est un maximum et qu'il ne peut pas être dépassé.

Le contrat ne peut être reconduit que pour une durée indéterminée.

Il précise que la rémunération peut être revue à travers l'avancement d'échelon. En regardant la grille indiciaire, Mr le Maire expose aux conseillers les différents échelons. Il n'y a pas eu de simulations de salaires de faites par rapport aux indices des nouveaux échelons.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- ACCPTE le passage du contrat CDD en CDI à partir du 01 mai 2016
- Concernant la revalorisation du salaire, Mr le Maire est chargé de voir l'incidence du changement sur le salaire et de vérifier si l'augmentation sera compatible avec le budget.
- ACCEPTE que Mr le Maire accorde un nouvel échelon après avoir procédé aux vérifications citées ci-dessus et en avoir discuté avec les adjoints.
- L'échelon accordé ainsi que les indices attachés seront intégrés au contrat à durée indéterminée qui débutera le 1^{er} mai 2016
- ACCEPTE l'augmentation du coefficient de l'IAT de 1 à 2 à partir du 1^{er} mai 2016
- AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat CDI et tous les documents afférents à ce dossier
- Mr le Maire communiquera le nouvel échelon affecté aux conseillers lors de la prochaine séance de conseil
- INSCRIT les crédits à l'article 6413 du budget 2016

Délibération n°2016/02/012- Effacement de dette suite à une décision judiciaire

Mr le maire lit au Conseil municipal une lettre de Mme DAVID, trésorière, datant du 04 mars 2016 nous informant d'une décision d'effacement de dettes au profit de Mme HILLAIRAUD qui a été actée par le tribunal.

Mr DAVID demande l'ouverture d'un crédit de 30€ à l'article 6542 du budget primitif 2016 afin de pouvoir acter cet effacement par l'émission d'un mandat.

Mme DAVID a joint au courrier la liste des non-valeurs ainsi que le jugement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- D'ACTER la décision du tribunal concernant la décision d'effacement de dette de Mme HILLAIRAUD
- Accepter que la somme de 30€ soit inscrite sur la liste des non-valeurs
- ACCEPTE l'ouverture d'une ligne de crédit à l'article 6542 du budget 2016

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux enfouissement de réseaux**

Les travaux d'enfouissement des réseaux concernant la route de la gare sont terminés, reste les câbles téléphone qui sont en train d'être passés.

Concernant la deuxième tranche et le lotissement du Val de scie, les travaux commenceront à partir du 20 mai 2016 et sont programmées jusqu'à la fin du mois de juillet 2016

- **Travaux voirie**

Un chiffrage pour la réalisation de trottoirs a été réalisé du calvaire jusqu'à la nationale.

Il serait bien de coupler ces travaux avec le projet d'aménagement du bourg de St Victor avec la possibilité d'être subventionné à 70%

Donc si les trottoirs sont refaits, il faudrait voir pour enfouir les réseaux, il y a un seul abonné, la gare.

Un programme de voirie supplémentaire a été ouvert ; il est proposé de refaire l'impasse du bout de bas ; une estimation de 3 000€ est avancée.

Une réflexion est engagée sur le chemin qui mène à la salle des fêtes qui sera à refaire après l'abattage des arbres et le dessouchage.

- **Le SIVOS**

Le conseil syndical souhaitait que la garderie et la cantine soient gérées en régie pour résoudre les problèmes d'impayés. Visiblement ce projet ne se fera pas car les régies ont été récemment supprimées par l'état.

- **Projet de fusion des communautés de communes**

Le projet de fusion des communautés de communes des Trois rivières, Varenne et Scie et Saône ET Vienne a été accepté par le préfet. Le nom de cette future communauté de commune serait Terroir de Caux. Son siège serait à Bacqueville et les bureaux seraient situés au 1^{er} étage de la mairie .

- **Intervention Mr RATIEVILLE**

Lors de la présentation du budget à Me DAVID, trésorière le 25 mars 2016, la question des impayés concernant la salle communale a été abordée.

Il serait bien de délibérer pour changer le mode de règlement de la salle : la totalité de la salle doit être réglée deux mois avant la date de la location afin de s'assurer du paiement en totalité de la salle avant la location.

- **Réunion avec l'association du Moulin**

Une réunion avec le Maire et les adjoints, les riverains et Mr TACCOEN Gylin a eu lieu le 26.02.2016 à la mairie. Ce fut une bonne réunion, constructive.

Mr TACCOEN s'est engagé à réparer la brèche, a baissé la berge de 50 cm entre le pont de la cressonnière et le moulin afin que la prairie soit inondable et de laisser 1.50m d'eau dans la rivière au maximum.

La roue est en très mauvaise état. Si la roue devait être changée, il a été conseillé de mettre une roue à aube et pas à auge.

Le moulin réouvre ses portes le 03 avril pour une journée fabrication de pains.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h45.